

fierait la gestion de ses affaires à des hommes d'affaires qualifiés, à des hommes ayant fait leur marque dans le commerce, dans l'industrie, dans la finance, dans la culture, et réduirait dans une notable mesure le nombre d'avocats qui n'ont à mettre à son service qu'une langue bien pendue et un talent spécial d'enfiler des phrases aussi creuses que ronflantes.

Pensez-vous que la classe ouvrière ne bénéficierait pas dans la plus forte mesure d'une législation progressive, dirigée par des hommes possédant le sens des affaires, des hommes aux vues larges, dégagés de l'esprit étroit qui constitue ce qu'on appelle l'esprit de parti.

C'est assurément la classe ouvrière qui est la plus nombreuse et qui, par conséquent, commande aux polls, qui a le plus d'avantages à attendre d'un parlement d'hommes d'affaires.

Car ce ne sont pas les avocats qui font vivre l'ouvrier: l'expérience de chaque jour démontre au contraire, que c'est l'ouvrier qui les fait vivre.

Nous n'ignorons pas qu'un grand nombre d'hommes jouissant d'une haute réputation commerciale — précisément les hommes à qui on aimerait à confier ses intérêts particuliers — précisément les hommes qui ont toujours été dévoués et qui exigent, nous l'accordons volontiers, un tempérament spécial; mais quand l'intérêt général est en jeu, un homme qui a conscience de sa valeur ne doit pas hésiter: "à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire" — il doit aller carrément de l'avant.

Nous espérons, nous souhaitons voir un plus grand nombre de nos hommes d'affaires entrer dans le prochain Parlement et travailler, en toute connaissance de cause, au développement de nos immenses ressources de toute nature, au bien-être et à la prospérité du Pays, et nous aimons à croire que la grande majorité de l'électorat accueillera avec empressement et faveur les candidats aux honneurs parlementaires qui, dans le commerce, l'industrie, la finance ou la culture auront donné des preuves indiscutables de leur esprit d'initiative et de progrès.

LES TAUX DE FRET

Un amendement des règlements de la Commission du Port relativement aux droits de quaiage

A une séance de la commission du port tenue samedi avant-midi, sous la présidence de M. Bickerdike, un amendement au règlement du port, concernant les taux et classification du fret, a été proposé par M. Doran.

Cet amendement est à l'effet de remplacer la clause 130; "Qu'une tonne sera calculée comme pesant 2,000 livres

ou mesurant 40 pieds cubes", par la suivante: "Qu'une tonne sera calculée comme mesurant 40 pieds cubes excepté dans les cas de marchandises que les commissaires pourront, de temps à autre, classifier et pour lesquelles ils pourront décider que les droits de quaiage seront perçus sur le poids brut".

L'amendement substitue le mot "devra" à "pourra" dans la clause suivante: "Le poids des articles ci-après, décrits pourra être estimé comme suit.

Il ajoute au règlement 130 une nouvelle clause que voici: "Les commissaires pourront, de temps à autre, ajouter à la liste d'énumération et fixer les droits de quaiage sur les articles ainsi ajoutés".

L'amendement a été adopté, et il y aura prochainement une conférence entre les commissaires et les représentants des expéditeurs pour dresser la liste de classification.

Le nouveau règlement ne sera probablement pas mis en vigueur avant la prochaine saison de navigation.

LES ORDRES RELIGIEUX

L'industrie et le commerce

Les journaux ont publié ces jours derniers une dépêche de Rome annonçant que par ordre de Sa Sainteté Pie X, la Congrégation des Evêques et Réguliers prépare un décret défendant strictement aux communautés religieuses de s'occuper de commerce et d'industrie.

Les Chartreux et les Bénédictins ont maintenant de nombreux imitateurs dans des communautés religieuses de toute espèce, et un grand nombre de ces congrégations religieuses fabriquent des liqueurs et des remèdes spéciaux qui leur rapportent des revenus considérables.

Des Franciscains et des Capucins avaient même d'immenses brasseries dans la Bavière.

Pie X leur a interdit la fabrication de la bière pour la vente.

Il y avait une communauté de Bénédictins aux Etats-Unis qui exploitaient la même industrie.

Sa Sainteté, après lui en avoir fait d'a-

mers reproches, lui a strictement défendu de continuer cette exploitation.

Pie X est d'opinion que les communautés religieuses ont une autre mission à remplir que celle de se livrer à toute espèce d'industries, et que le commerce et l'industrie ont pour effet de distraire les moines et religieuses de l'observance de leurs règles.

Sa Sainteté a décidé de mettre fin à tous ces abus, bien que l'on reconnaisse au Vatican que l'argent que l'on obtient de ces industries, soit toujours employé à des fins pieuses et que la suppression de l'industrie dans les couvents et monastères sera certainement au grand détriment de l'Eglise.

Les Chartreux en France ont contribué près d'un million de dollars par année au maintien du Collège National Français à Rome, depuis 1893, et c'est par ordre formel de Léon XIII que les Bénédictins ont fondé, érigé, richement doté l'Université de St-Anselme, sur l'Aventin.

Si, dit le journal auquel nous empruntons cette nouvelle le décret en question est émis, un grand nombre de nos communautés religieuses qui s'occupent d'une foule de petites industries, reliure, imprimerie, fabrication de vins de messe, de balais, etc., auront à se désister, et nos industriels et négociants n'auront plus à se plaindre d'empiètement et de concurrence ruineuse de la part d'établissements qui n'ont aucune taxe à payer.

Le commerce apprendra, sans doute, avec plaisir la nouvelle de cette réforme qui s'imposait depuis longtemps, et qui émanant du Chef de la Catholicité lui-même, sera — nous nous plaisons à l'espérer — appliquée à bref délai.

C'est l'application du grand principe chrétien: "Vivez et laissez vivre".

L'Ordre Indépendant des Forestiers a reçu un grand nombre de demandes pour son petit livre sur le Canada intitulé "National Facts and Figures". Comme l'Ordre en a fait imprimer un grand nombre, cependant, on se fera un plaisir de l'envoyer à tous ceux qui en feront la demande.

Adressez: Dr Oronhyatekha, S. C. R., Temple Building, Toronto, Can.

SHORTHAND IN 30 DAYS

par le Système Syllabique de Boyd.

100 à 150 mots par minute garantis dans le temps ci dessus.

POINTS IMPORTANTS—Pas de position, pas de points, pas de soulignages, pas de tirets.

On le retient en mémoire en une heure.

DÉCOUVERIE NOUVELLE, basée sur la syllabe. La sténographie la plus rapide, la plus simple, la plus lisible et la plus facile à apprendre qu'il y ait au monde.

L'INSTRUCTEUR et le DICTIONNAIRE coûtent \$1.50. Envoyés à toute adresse, port payé.

Le seul système adapté à l'étude à la maison, par la malle. Demandez spécimen de sténographie circulaires. Adressez.

DEPARTEMENT DE LA CORRESPONDENCE SYLLABIC SHORTHAND and BUSINESS COLLEGE, Karn Hall, 2363 rue Ste-Catherine, Montréal.

W. T. MOON, Principal.